

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 6 juillet 2026 à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, et le six du mois de JUILLET, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : M. Jean-Pierre CROZEMARIE,

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Gilles SAUNIER, Mme Christiane MOUNIER, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. Laurent ACCARY, M. François COLLOVRAY, Mme Laetitia CARRACO, Mme Nathalie AUBERGER (arrivée à 18h35), M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Stéphane DIDIER, M. Jean-Pierre CROZEMARIE, M. Emmanuel LARGE.

Excusés : M. Alain JOSEPH (pouvoir à Hervé CARREAU), M. Bernard GONNET (pouvoir à Gaël FROMENTÉ), M. Pierre-Yves PERRACHON (pouvoir à Christiane MOUNIER), Mme Isabelle GIL (pouvoir à Stéphanie ARQUÉ).

Le quorum est atteint

Le Maire entame cette séance par ses propos liminaires :

Chers collègues,

« Nous arrivons à la veille de la période estivale, et c'est l'occasion de mesurer le chemin parcouru ensemble depuis le début de notre mandat. Grâce à l'engagement de chacun d'entre vous, nous continuons, séance après séance, à faire avancer notre commune.

Je tiens à saluer l'investissement de chacun. Nos sensibilités peuvent être différentes, nos échanges parfois nourris, mais ils participent à la vie démocratique de notre commune et témoignent de l'intérêt que nous portons tous à son avenir.

Je souhaite également adresser un grand merci aux agents municipaux qui, chaque jour, mettent en œuvre les décisions que nous prenons et assurent avec professionnalisme la continuité du service public. Leur engagement mérite d'être souligné.

Avant de profiter d'une pause bien méritée, il nous reste encore quelques dossiers à examiner ce soir. Je sais pouvoir compter sur votre sérieux, mais aussi sur cet esprit de dialogue et de respect qui caractérise nos travaux, notamment dans les commissions.

Je vous souhaite d'ores et déjà, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, un très bel été. J'espère que chacun pourra trouver un peu de temps pour se reposer, se ressourcer et profiter de ces moments précieux. Nous nous retrouverons à la rentrée avec la même énergie et la même envie de poursuivre les projets engagés au service de nos habitants.

Je vous remercie encore pour votre implication et votre disponibilité ».

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Jean-Pierre CROZEMARIE comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2025 à 19h30.

3. Compte rendu des réunions et commissions

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

- ✓ Commission culture, communication et vie associative du 23 juin
L'objet principal était la sortie du prochain bulletin municipal. La conception est passée en revue pour validation. Le bulletin va être envoyé à la correction des membres de la commission. La réunion sur le planning d'occupation de salles 2026-2027 avec les associations s'est déroulé début juin : rappel sur les demandes de travaux qui doivent toutes transiter par le Directeur des Services Techniques, transmission des coordonnées de la presse pour les inciter à communiquer au maximum sur leurs activités et manifestations, et mise en lien avec le collège pour celles intéressées par l'utilisation du parking du collège pour leurs manifestations d'ampleur. La commune est parvenue à signer une convention pour cela. Evocation de l'idée d'Emmanuel LARGE d'organiser une exposition photos. A travailler à la rentrée. Le CCJ aura 30 ans, possibilité de regrouper les photos à travers l'exposition.
- ✓ Commissions réunies du 27 juin
Les locaux visités étaient les suivants : la mairie, la maison Campos, l'école élémentaire, le restaurant scolaire, l'école maternelle et Bulle de Vie. Une autre visite sera programmée ultérieurement.
- ✓ Commission bâtiments du 29 juin
Point sur la salle du Pressoir : le changement du rideau est prévu au budget et a été validé par la commission. L'agencement du bar a été évoqué également et la commune fera appel à un bureau d'étude pour se projeter sur les possibilités. Les travaux sous le restaurant scolaire sont réalisés en grande partie en régie et progressent. Un point a été fait sur l'acquisition d'un logiciel de suivi des travaux permettant de mesurer le nombre d'interventions, le temps à y consacrer et l'inventaire de tout ce qui est réalisé par bâtiment. Un point aussi sur la consommation d'énergie depuis l'investissement de la commune dans des panneaux photovoltaïques sur la toiture du boulodrome, avec un retour sur investissement de 4.3 ans. Nous consommons tout ce qui est produit pour les bâtiments communaux présents dans un rayon de 2km autour du boulodrome. Salle des Colonnes : l'accès PMR peut se faire par la porte de secours côté Ouest. A prévoir et étude pour supprimer l'ascenseur dont la maintenance est coûteuse. Contrôle d'accès au Pressoir et aux Colonnes à mettre en place avec ouverture par badge pour ne pas démultiplier les clés. Fuite d'eau au stade difficile à localiser. Un nouveau réseau est à créer. Changement d'une chambre froide à la salle des Colonnes et réfection des WC à prévoir.
- ✓ CCAS du 1^{er} juillet
Il a été question de l'organisation du repas des aînés. 7 traiteurs ou professionnels ont été sollicités et 4 propositions en retour ont conduit les membres du CCAS à choisir le traiteur Duby à Feillens.
Point sur la consommation des bons aînés : beaucoup d'aînés n'ont pas consommé ces bons à moins que les partenaires soient en cours de facturation. Séverine GUILLOUX rappelle la règle des 2 ans sans consommer qui a pour conséquence de ne plus pouvoir prétendre aux bons l'année suivante. Les aînés ont été pourtant relancés. Un débat théâtre sur la santé mentale des seniors avec l'ARS, le PETR et la Conférence des financeurs, va avoir lieu le 19 novembre à 14h à la salle des Colonnes « du soleil derrière les nuages ». Projet de mise en place d'une mutuelle

communale à destination de la population : première rencontre avec AXA qui prévoit des demi-journées de permanence pour recevoir les chapellois et chapelloises intéressés par les formules proposées s'ils sont retenus. D'autres rendez-vous à venir avec d'autres compagnies d'assurance. Le CCAS fera son choix ensuite.

Fabienne GAUTREAU demande quoi dire aux aînés qui n'ont pas consommé leurs bons ? pour savoir où ils ont été consommés si jamais ils l'ont fait dans le but de relancer les partenaires pour la facturation, avant tout, et pour avoir un suivi. Guillaume BOUCHACOURT demande de vérifier l'état civil pour une personne qui a été citée.

- ✓ Commission révision du PLU du 2 juillet : le travail sur le PADD est en cours (le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues, précision faite à la demande de Stéphane DIDIER). Le Maire a demandé un rendez-vous avec MBA pour voir quelle surface de terrain est retenue pour la commune au niveau économique pour définir une stratégie. Une cartographie interactive va être mise à disposition pour que la population nous fasse part de leurs observations dans le cadre de cette révision.

4. Approbation du montant des attributions de compensation (AC) 2026 de la compétence petite enfance

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Sandrine JAILLOUX présente aux conseillers l'évolution des AC petite enfance et nombres d'heures suivantes retenues :

2026 : 60 381,63€ retenus, soit 20 099h pour 30 enfants accueillis en 2025

2025 : 78 322,80€ retenus, soit 23 440h pour 26 enfants accueillis en 2024

2024 : 109 463,00€ retenus, soit 29 239h pour 37 enfants accueillis en 2023

Pour 2023 : 117 421,77€ retenus, soit 30 721h pour 42 enfants accueillis en 2022

Pour 2022 : 130 148,67€ retenus, soit 33 091h pour 52 enfants accueillis en 2021

Pour 2021 : 73 538€ retenus, soit 22 549h pour 55 enfants accueillis en 2020

Le Maire précise que le Conseil communautaire a délibéré prochainement pour revoir les modalités de calculs des AC petite enfance. Ainsi, MBA retiendra moins d'attribution de compensation aux communes membres, leur procurant davantage de recettes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L5216-5,

Vu l'article L1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite Enfance,

Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la Petite Enfance au 1^{er} septembre 2017,

Vu la délibération n°2026-102 du Conseil Communautaire du 29 avril 2026 relative au montant des attributions de compensation 2026 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,

Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la Petite Enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE le montant des attributions de compensation pour 2026 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de La Chapelle de Guinchay, telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ;
- PRECISE que la délibération sera notifiée à MBA.

5. Renouvellement de la convention d'adhésion au service informatique mutualisé de MBA

Rapporteur : Hervé CARREAU

Il est simplement question pour MBA de proposer d'harmoniser les dates et durées de convention avec les communes qui ont adhéré à ce service mutualisé à des périodes différentes.

Le Maire présente quelques chiffres des interventions de MBA depuis le 1^{er} septembre 2025, date d'adhésion de la commune.

Il y a eu 47 interventions d'une durée totale de 83h20mn, soit 1h46mn en moyenne.

Le coût de ce service est de 1€ par habitant et par an.

Les services utilisateurs principaux sont la mairie et le centre social.

Si la commune faisait appel à un prestataire extérieur, cela lui aurait coûté 4 900€ de plus.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,

Vu la délibération n°2021-259 du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant création d'un service informatique commun,

Vu la délibération n°45/2025 du 7 juillet 2025 du Conseil municipal portant adhésion au service mutualisé informatique de MBA,

Vu la délibération n°2025-188 du 4 décembre 2025 du Conseil communautaire visant à renouveler l'adhésion des communes aux services mutualisés et harmoniser les conventions afférentes,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver la nouvelle convention et d'autoriser le Maire à la signer

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'adhésion pour les services communs informatique fixant ses missions et les modalités de son financement, jointe en annexe ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

6. Attribution d'une subvention

Rapporteur : Hervé CARREAU

Franck BARRET et Stéphanie THOMAS sortent de la salle.

Stéphane DIDIER explique que son groupe votera cette subvention au foot mais avec les points de clarification suivants : à quel projet correspond cette aide, et pour quelle contrepartie de la part de MBA.

MBA a décidé sans demande de la part de l'association.

C'est elle qui décide de porter un intérêt particulier aux clubs significatifs de son territoire.

Techniquement, MBA ne peut pas verser directement une aide, ce n'est pas possible. Il faut qu'elle transite par la commune,

Les autres associations ne peuvent pas candidater, pour répondre à Stéphane DIDIER.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L. 2121-29 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 7 500€ à l'ASC Football de La Chapelle de Guinchay.
- DIT que les crédits alloués sont prévus au budget primitif 2026 et pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention pour l'exercice 2026.

7. Vente d'une tondeuse autoportée ISEKI

Rapporteur : Franck BARRET

La commune vient de faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée Kubota, prévue au budget primitif 2026.

Ce projet prévoyait la reprise par le fournisseur d'une tondeuse autoportée Iseki devenue inadaptée au besoin du service, et présentant des problèmes mécaniques.
Cette reprise est elle-même prévue au budget.

Brigitte GUILLAUME demande confirmation d'une soule de 25K€ pour ce projet ? c'est le cas, pour un matériel acquis en 2018 et complètement amorti.

Le montant de la reprise est jugé correct pour Brigitte GUILLAUME et Stéphane DIDIER.

Franck BARRET précise que ce montant est dû à un matériel qui a été bien entretenu.

Stéphane DIDIER évoque la location de ce genre de matériel. La commune n'a pas connaissance d'une possibilité de location. Si c'était le cas, pas sûr que cela soit intéressant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2026 de la commune,

Vu l'inventaire de la commune,

Considérant qu'il convient de vendre la tondeuse autoportée Iseki immatriculée EE-402-CJ dont la commune n'a plus l'usage,

Considérant que la société Garry propose la reprise de cette tondeuse à hauteur de 12 000€

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ACCEPTE la vente à la société GARRY de la tondeuse autoportée Iseki immatriculée EE-402-CJ
- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

8. Ressources humaines : approbation de la mise à disposition individuelle d'un agent de la commune à MBA

Rapporteur : Hervé CARREAU

La mise à disposition concerne le référent familles du centre social et fait l'objet d'une facturation annuelle à MBA.

Stéphane DIDIER demande si la commune communique dans le bulletin sur ce service. Il ne le connaissait pas. Cet établissement mérite qu'on en fasse la promotion.

En réponse, ce service est communautaire depuis 2017 mais il existe depuis plus longtemps. Il correspond à la mise en place du premier centre social, précise Sandrine JAILLOUX. Il est bien connu des professionnels et des familles ayant des enfants en âge de le fréquenter.

Séverine GUILLOUX rajoute que le service du LAEP est présenté chaque année à la cérémonie des nouveaux arrivants dans la commune dans la rubrique des services à disposition à la population.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
VU la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée définissant d'intérêt communautaire les lieux d'accueil enfants-parents publics existants ou à créer,
VU le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la commune de La Chapelle de Guinchay à MBA pour son LAEP,
VU la délibération du Bureau Permanent de MBA en date du 27 mai 2026 approuvant la convention et autorisant son Président à la signer,
Considérant l'intérêt que représente la mise à disposition d'un professionnel de notre centre social communal au LAEP,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition individuelle au LAEP de La Chapelle de Guinchay conformément au projet joint en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

9. Ressources humaines : actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Hervé CARREAU

Emmanuel LARGE demande si les 2 postes sont de même catégorie.
Le grade d'animateur est de catégorie B et celui d'éducateur de jeunes enfants, de catégorie A.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des effectifs de la commune,
Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant que l'évolution de la commune et l'adaptation des moyens humains nécessite la création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial,

Le rapporteur entendu,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DECIDE de :
 - Fermer un poste d'animateur principal 2^e classe à temps plein au 15 septembre 2026 ;
 - Ouvrir un poste d'éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps plein à compter de la même date.
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,
- AFFECTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés.

10. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 4 mai 2026 :

N°07/2026 : Avenant au bail commercial pour intégrer le nouvel espace commercial de la fleuriste

N°08/2026 : acquisition de la cellule du columbarium n°49 au cimetière.

N°09/2026 : acquisition du caveau n°5 au cimetière

11. Agenda et informations du mois

- Pose du columbarium au cimetière. Une photo de la nouvelle cellule est diffusée au Conseil
Franck BARRET précise que la haie à droite de la nouvelle cellule devait être enlevée, mais ce n'est pas encore fait. Nous sommes aussi en attente de la 2^e plaque à prévoir au jardin du souvenir.
- La visite du Président du Département, André Accary, est reportée après les vacances
- Compte-rendu de la visite du Préfet du 26 juin, Dominique DUFOUR, accompagné de la Secrétaire générale de la Préfecture et Sous-préfète de l'arrondissement : les sujets évoqués ont été les écoles, les logements conventionnés, la révision du PLU, le Bail Réel Solidaire, les restrictions d'eau, les projets de la gendarmerie et du complexe sportif, le dispositif de recueil présent en mairie pour la délivrance des cartes d'identité et passeports, le job dating, les subventions DETR de l'Etat pour les projets communaux, la maison Campos, la gare avec notamment la demande de réouverture de la salle d'attente que le Préfet va appuyer. C'était une rencontre très

constructive et très importante pour la commune car les rapports sont facilités ensuite en cas de question.

- Retour sur l'inauguration de la maison Campos du 19 juin, avec la diffusion de photos avant/après
- Bruits de voisinage : un signalement récurrent a été fait aux Burriers. Le Maire a appelé le plaignant, puis a fait un signalement au Procureur de la République. Il a demandé aussi aux gendarmes une attention particulière.
- Remerciement des associations pour l'attribution des subventions 2026 de la part de : l'Amicale des Boules, Tennis Club, l'ASC Basket, la boxe, le comité des fêtes, l'ASC Football, l'association de préservation et de valorisation des petits édifices religieux, l'ANACR, les Amis de Casamance, le Prévention Routière, les MFR de Charentay, d'Etang-sur-Aroux, de Bâgé-le-Châtel, le CFA BTP de l'Ain,
- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs, transmise par le Directeur départemental des finances publiques : elle est diffusée par le Maire.
- Guillaume BOUCHACOURT a emmené de l'ambrosie au Conseil pour montrer à quoi ressemble cette plante invasive.
- Le 8 juin, le policier municipal a verbalisé trois véhicules rue Guillement Desvignes pour stationnement sur le trottoir.
- Quelle essence d'arbres peut-on couper, suite à l'intervention de Pierre-Yves PERRACHON au dernier Conseil : c'est l'article L350-3 du Code de l'environnement qui instaure le principe de protection des arbres d'allées et d'alignement depuis 2016. Le principe de base est le suivant : « Le fait d'abattre ou de porter atteinte à un arbre ou de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit. », sauf cas particuliers et sur autorisation. Ce n'est donc pas l'essence des arbres qui est en cause dans le principe de protection.
- Le casier judiciaire B3 n'est pas nécessaire pour les animateurs recrutés par la commune pour travailler en contact avec les enfants : les employeurs peuvent demander à la personne recrutée une attestation d'honorabilité qui est un document garantissant qu'elle n'a pas fait l'objet de condamnations l'empêchant d'exercer auprès des mineurs, selon les métiers. Mais dans le cas des animateurs et éducateurs sportifs, l'honorabilité est vérifiée via l'application TAM (téléprocédure d'accueil des mineurs). C'est ce qui est pratiqué au niveau de la commune qui passe par TAM.
- Arrêté préfectoral autorisant l'exercice de la vènerie sous terre du blaireau pour une période complémentaire du 15 juin au 14 septembre 2026
- Colonne textile du Pont : elle est remise en place sur la commune.
- Horaires adaptés aux services techniques pendant la période de canicule
- Courrier de remerciement des agents pour la journée de cohésion qui s'est déroulée le 17 juin, avec le repas des agents et conseillers le même soir. Lecture par le Maire du courrier de remerciements par les agents. Il y a eu 47 participants à la journée de cohésion
- Mise à disposition de ventilateurs dans les classes (9 ventilateurs en maternelle et 14 en élémentaire pour compléter les existants) et de la salle du Conseil et Bulle de Vie comme espace climatisé + 8 ventilateurs au restaurant scolaire avec essai pour

le mois de juillet d'un rafraîchisseur d'air à partir d'aujourd'hui. La BCD et classes CM2 sont déjà climatisées à l'école.

- Arrêté préfectoral portant sur le sanglier et le pigeon ramier, qui fixe leurs modalités de destruction du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027
- Arrêté préfectoral portant autorisation de destruction dans l'emprise de la SNCF de certaines espèces de faune sauvage menaçant la sécurité publique
- La société Alcy pose des caméras de vidéoprotection prévues au budget, dont 2 caméras sur la RD906 avec lecteur de plaques
- Des logements sont à louer ou vont l'être (1 T3 duplex, 1 T2 le 1^{er} juillet, 1 T3 au 1^{er} septembre, 1 T2 le 18 septembre, 1 T2 après travaux). Brigitte GUILLAUME demande la marche à suivre : les personnes intéressées doivent se manifester en mairie.
- Dernières données du radar pédagogique placé dans les 2 sens à la Ferté pendant 1 mois : 17% à moins de 20km/h, 38% entre 20 et 30km/h, 31% entre 31 et 40km/h, 10% entre 41 et 50 km/h, 4% de 50 à 71km/h. A part quelques véhicules à la marge, la vitesse est respectée dans ce secteur. Trafic important de 138 000 voitures en moyenne annuelle à la Ferté
- Point RH : prolongation d'arrêt de travail d'un agent absent depuis le 20 avril jusqu'à la fin du mois de juillet au service propreté, un agent prolongée jusqu'au 24 juillet au centre social et absent depuis début avril, une opération à venir pour un agent du service propreté avec convalescence de 2 mois, une animatrice absente depuis le 6 avril, avec le recrutement en cours de 2 animateurs à la rentrée pour remplacer celle qui est absente et compenser la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un autre agent. Un recrutement d'agent technique est aussi en cours pour pallier l'absence prolongée d'un agent en longue maladie. Il y a également le départ chez les ATSEM d'un agent en disponibilité pour convenance personnelle.
La commune doit faire également appel depuis ce matin à des prestations de service pour pallier les absences du personnel. Le Maire précise que les agents perçoivent leur rémunération et la caisse d'assurance rembourse la commune, il n'y a pas de pas de contraction entre les dépenses et les recettes. A voir si les crédits au chapitre des dépenses de personnel suffiront en fonction des absences constatées.
- La Préfecture place depuis vendredi notre secteur en alerte renforcée pour les restrictions d'eau. Le Maire énumère les différentes restrictions. Gilles SAUNIER fait une remarque sur les informations à mettre à jour sur nos différents supports. Brigitte GUILLAUME demande quand il n'est plus autorisé d'arroser les potagers : entre 9 et 20h
- La Préfecture place le département depuis aujourd'hui à nouveau en risque sévère pour les feux de forêt
- Vues aériennes par drone réalisées pour le compte de MBA : c'est prévu entre le 12 et 19 juillet.
- Courrier d'un habitant pour le bruit des cloches de l'église la nuit : le Maire ouvre le débat. Stéphane DIDIER considère qu'il est très difficile de se mettre à la place des gens, ne vivant pas cette situation. Est-ce que le système permet d'arrêter la nuit ? La mairie contrôle si c'est possible techniquement car à 15 voix pour, le Conseil souhaite arrêter de faire sonner les cloches de minuit à 6h l'été.

- Le comité des fêtes a pris la décision d'annuler le feu d'artifice du 11 juillet et les festivités associées
- Le Maire a reçu ce matin le Père Osvaldo au sujet de la visite de l'évêque dans la commune qui aura lieu le 30 octobre,
- Suite à l'incendie de l'entreprise ce week-end, le Maire a pris rendez-vous ce matin avec le patron de S3DEL pour lui proposer le bureau de l'ancien Syndicat des eaux dès que possible. Philippe LOURENCO demande quelle est son activité ? il est prothésiste dentaire. Philippe COLLOVRAY demande où est le bureau et combien de personnes concernées : 4 ou 5, pas plus et les bureaux se situent au 1^{er} étage dans l'aile Sud de la mairie, l'entrée est indépendante. Franck BARRET précise que le bâtiment entier est détruit. Nathalie AUBERGER demande l'origine de l'incendie : un système inhabituel qui aurait déclenché le feu.

12. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Séverine GUILLOUX fait un point sur les appels aux personnes vulnérables à partir du fichier à disposition au CCAS : 60 personnes y sont inscrites, dont une quinzaine ne souhaite plus être inscrite. Certains ont un système de climatisation ou ventilation. Le Bocage n'a pas constaté plus d'hospitalisation ou décès pendant cet épisode. Les seniors disposent de salles climatisées tout comme la commune avec le centre social pour les personnes vulnérables.

Didier PIN informe que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027. Par ailleurs, le marché nocturne a été annulée suite à l'extension du niveau de vigilance de Orange à Rouge canicule. La décision s'est prise en concertation avec tous les acteurs de la manifestation. Evocation qu'il soit reporté à une date ultérieure. 31 exposants sont concernés. Nous avons eu 18 retours dont 10 favorables à un report pour le 18 septembre. La commission économie et l'ensemble du Conseil seront tenus au courant de l'évolution de la situation. Il faut aussi trouver une animation, précise Sandrine JAILLOUX, et se mettre d'accord avec les 2 bars pour Franck BARRET.

Stéphanie ARQUÉ relate les dernières assemblées générales :

AG de l'amicale Jules Chauvet le 6 juin : 15 adhérents. S'est posé la question de la pérennité de l'association au décès du Président, mais elle a une nouvelle Présidente. Un seul évènement qui s'est déroulé à Romanèche avec une conférence sur Jules Chauvet. Il y a un projet journalistique sous forme de documentaire (recherchent une chaîne et un sponsor) et de publication des notes de Jules Chauvet sur les dégustations. Les archives sur Jules Chauvet sont disponibles aux archives départementales à Mâcon.

AG du FLAC le 12 juin présidée par Jocelyne Thomas : il y a 57 adhérents et plusieurs sections au FLAC composées d'un Président chacun. 4 manifestations ont été organisées, la brocante, le bal, la soirée humour et le réveillon du 31 décembre. En 2026, il n'y aura pas de brocante.

Ils prévoient des marches tous les mardis et jeudis, la section théâtre qui a joué 2 fois à la Chapelle, puis à Saint-Amour, à Bussièrès et Charnay. Ils prévoient la pièce Toc toc pour 2027. L'art plastique se réunit le mercredi avec 12 élèves et 2 professeurs. Ils exposent tous les mois d'octobre à la Maison de pays. Arrêt du groupe de Jean Alberti entre Saône et Vignes. Le bilan financier est positif, ils remerciements adressés à la mairie pour la mise à disposition de la salle à Pontanevaux, pour l'indication de l'endroit où se trouve leur fresque également,

AG de la Country le 13 juin : 38 adhérents, le bilan positif, ils remercient la mairie pour le prêt des salles. Les mêmes événements sont prévus à la rentrée. Ils fêteront leurs 10 ans le 16 septembre 2028.

AG du CRU le 19 juin avec 158 adhérents et plusieurs groupes au sein de l'association. 1377 coureurs ont participé au Tour des crus à l'occasion duquel 14K€ ont été reversés à l'association ARIA. Ils ont fêté leurs 10 ans en 2025 avec spectacles et conférences. Le bilan financier est positif et ils remercient la commune pour la mise à disposition d'une salle à la Maison de pays. Le 27 septembre aura lieu le Tour des crus dont la récolte des fonds ira à l'association Marfangus de Romanèche.

AG de la Gym le 20 juin : le compte de résultat est positif et l'association dénombre 105 adhérents. Le Bureau a été réélu pour 3 ans et la reprise des cours est prévu le 1^{er} septembre avec des cours de zumba kids de 5-9 ans.

AG Boxe ce vendredi : le bilan positif, organisé autour de groupes intermédiaires et de compétition. Ils souhaitent organiser un gala le 8 mai prochain. Ils ont 2 partenaires, 85 adhérents pour des cours adultes, ados et fit boxe. Ils remercient la mairie pour le prêt de la salle et la subvention.

Fabienne GAUTREAU a représenté la commune à une réunion à l'Office de Tourisme Communautaire (OTC). Le but était essentiellement de présenter ses activités aux communes et d'avoir des éléments de leur part pour faire les bons choix et les bons arbitrages. Son budget est composé pour 50% du produit de la taxe de séjour et 50% sur les ventes d'activités et de leur magasin. La 1^{ère} destination au Monde, c'est la France et le tourisme est un investissement, pas une dépense. L'indice de touristicité est élevé à MBA, avec beaucoup d'offres sur Mâcon qui dispose du premier port de plaisance en France.

Elle incite à mettre un onglet « Tourisme » sur le site internet de la ville pour relayer les activités de l'OTC. La déclaration des meublés de tourisme se fait auprès des mairies pour le compte de MBA qui détient les compétences. La taxe de séjour est très basse sur le territoire. Emmanuel LARGE parle d'obligation de déclaration mais le manque est dû à des difficultés de contrôle.

Fabienne GAUTREAU évoque les suites à donner à une lettre anonyme à propos d'un agent. Il a été reçu en mairie pour échanger avec lui sur la question.

Emmanuel LARGE évoque la fermeture du pont du Chapitre, avec une habitante obligée de parcourir 250m toute seule pour monter sa poubelle. Y-a-t-il la perspective d'un retour à la normale ? Le pont n'est plus suffisamment solide. Le Maire voit avec le Département pour travailler avec un bureau d'étude spécialisé, prise en charge à moitié avec Crêches-sur-Saône car le pont se situe entre les 2 communes. La personne dont il parle s'est mise

d'accord avec MBA qui est compétent en matière de déchets ménagers, donc quelle solution à apporter. Le Maire est ouvert à toute solution.

Josiane MOULIN évoque le cas d'une aînée de la commune qui a bien consommé ses bons 2026. A voir lors de la prochaine facturation, à vérifier.

Stéphane DIDIER a rencontré le Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire, dont l'objectif est de faire rester les touristes au moins 7 jours sur le territoire. En ce moment, la durée moyenne de séjour est de 1.75 jour. Fabienne GAUTREAU complète en précisant que le but est de les faire revenir et accentuer les visites. Le Maire évoque le fait que le Département fait beaucoup de publicité pour le département de Saône-et-Loire.

Concernant le repas des aînés, le CK, sollicité pour un devis de traiteur, n'a pas retrouvé le mail, mais il n'est pas en capacité de s'organiser pour le repas de toute manière.

Concernant le logement de la maison Campos, une employée du bureau de tabac cherche un logement, donc elle est invitée à passer en mairie pour se faire connaître.

Il réagit ensuite aux propos de Séverine GUILLOUX sur le nombre de décès pendant la canicule. Sur les décès dans les EHPADs, il y en a eu 4 ou 5 et 80 dans les hôpitaux de la Région. Séverine GUILLOUX lui répond qu'il ne faut pas confondre structures publiques et privées. Le Bocage dont elle a parlé est privé et la RDAS et hôpitaux sont publics, pas les mêmes canaux de diffusion. Les décès doivent se situer à Romanèche pour les EHPADs, ce qui est conforme à ce qu'elle a dit au début du tour de table.

Il remercie le Tour des crus pour les 6 dossards offerts à la commune.

Il revient ensuite sur le Conseil du 4 mai sur le fait qu'il lui soit reproché d'avoir minimisé les prérogatives des garde-champêtres, au point de faire réagir celui de Romanèche par un mail envoyé à la mairie, et adressé à Stéphane DIDIER. Il précise qu'il lui a répondu pour le remercier de ses remarques, et réitère la transmission de la fiche de poste du policier municipal. Ca sera chose faite, répond le Maire, outil de travail pour faire des propositions constructives.

Sur sa remarque sur le casier judiciaire B3 ou N3 dont il a parlé en juin et à demander en direction de tout animateur recruté pour vérifier s'il a fait l'objet de condamnations pénales et interdiction d'exercer des missions en relation avec des mineurs, il pense que ce sont de bonnes garanties pour les familles chapelloises. Il souhaite que ça devienne la procédure systématique. Le Maire lui rappelle ses propos dans les informations du mois : la mairie respecte la légalité en vérifiant ces questions-là via l'application TAM.

Un autre sujet sur les logements communaux en ces temps de canicule, pour protéger nos locataires les plus fragilisés, diagnostic de bâtiments ? installation de stores ? rafraichisseurs d'air ? Sommes-nous en capacité de prévoir des sommes au budget sur le sujet ? On se doit d'être exemplaires.

Il parle enfin de la société Bamboo édition, une entreprise locale qui prend de l'ampleur, avec le lancement d'un premier film qui sort le 5 août. Il encourage tout le monde à aller voir ce film sur les gendarmes qu'il a apprécié en avant-première.

Brigitte GUILLAUME s'interroge sur la façon de se débarrasser des fouines qui envahissent nos maisons. Il faut faire appel à un dératiseur professionnel pour se débarrasser de cet animal

Sandrine JAILLOUX évoque le départ de Madame BOINOT de son poste de direction de l'école Nelson MANDELA. Lecture du courrier de la Directrice aux conseillers municipaux qui remercie les services municipaux et la Municipalité pour la qualité des échanges et l'écoute/disponibilité attentive. Elle parle ensuite du départ de 2 professeurs des écoles à la retraite, Mme BERNARD et Mme LEROUX + une stagiaire pour un an. La rentrée en maternelle sera échelonnée et il n'y aura pas de fermeture de classe compte tenu d'une évolution positive des effectifs. Lecture du courrier de la DASEN à ce propos.

La commune est intervenue pour parvenir à ce résultat, précise le Maire

Une visite des classes s'est déroulée mardi dernier pour les vacances en sa présence et celle du Maire, un repas également au restaurant scolaire prévu la même journée et les cartes cadeaux offertes aux CM2 pour leur départ au collège. Les CE2 ont eu le permis piétons. Une ATSEM a souhaité bénéficier d'une disponibilité pour convenance personnelle pour la rentrée et remplacée par un agent déjà présent dans le service dans le service mais à temps non complet. Il n'y aura pas de déstabilisation au niveau des effectifs.

Remerciements de l'école aussi pour l'aide financière et le soutien apporté par la commune pour le premier voyage des grandes sections de maternelle. Un très beau succès, retours unanimes. Au collège à la rentrée, il y aura 509 élèves avec 19 classes, et en élémentaire 385 élèves pour 17 classes. A signaler les débuts du centre de loisirs cette semaine en cohabitation avec les travaux de rénovation de l'école. Au niveau des séjours, celui des petits est complet et pour les ados, il restait samedi 4 places. La réunion avec les parents se déroule demain soir.

Le 27 septembre aura lieu les courses des enfants, avec Mike-Angel, notre apprenti, et Mélanie, notre référente familles, en support. Les inscriptions sont d'ores et déjà lancées pour les courses enfants par le CRU. Elle fait un appel à bénévoles ce jour-là au sein du Conseil pour aider à l'organisation. Les courses se déroulant le matin, ce jour d'élection sénatoriale permet d'aller voter l'après-midi pour les conseillers municipaux désignés pour participer au scrutin.

Elle reviendra au Conseil de septembre sur l'assemblée générales des DDEN, mais elle communique déjà sur le fait qu'ils recherchent des bénévoles. S'il y a des intéressés, lui en parler directement.

En ce qui concerne la présence des ATSEM dans les classes, le Maire précise que les professeurs disposent à La Chapelle d'1 ATSEM par classe, ce qui est confortable. Ce n'est pas une obligation.

Franck BARRET informe les conseillers qu'un entrepreneur chapellois, rencontré en mairie, se propose de relancer la foire par le biais du CAR. Le calendrier serait le suivant : il faut une dizaine de personnes intéressées, contacter l'ancien Bureau qui n'a pas été dissous et une autre rencontre doit avoir lieu à nouveau pour sonder les artisans et commerçants pour voir qui est intéressé. Ça part d'un très bon sentiment. 2 dates sont déjà fléchées pour cette foire, le 18 avril ou le 2 mai 2027.

Il revient ensuite sur les travaux en cours et la création d'un trottoir digne de ce nom route de Romanèche, il félicite l'entreprise de la réalisation.

Le point-à-temps a été réalisé dans la commune. Le budget sera à réévaluer l'année prochaine pour finir le travail à réaliser.

En ce qui concerne le fauchage, la 2^e passe est en cours pour sécuriser les chaussés et embellir nos accotements.

Enfin, il demande s'il existe une association qui récupère les peluches dans notre secteur. La mairie se renseigne.

Fin de la séance 21h38

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
62/2026	Désignation du secrétaire de séance
63/2026	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026 19h30
64/2026	Approbation du montant des attributions de compensation (AC) 2026 de la compétence petite enfance
65/2026	Renouvellement de la convention d'adhésion au service informatique mutualisé de MBA
66/2026	Attribution d'une subvention
67/2026	Vente d'une tondeuse autoportée ISEKI
68/2026	Ressources humaines : approbation de la mise à disposition individuelle d'un agent de la commune à MBA
69/2026	Ressources humaines : actualisation du tableau des effectifs

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2026

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	Pouvoir à Hervé CARREAU
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	Pouvoir à Gaël FROMENTÉ
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Pouvoir à Christiane MOUNIER
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	Pouvoir à Stéphanie ARQUÉ
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
ACCARY Laurent	Conseiller municipal	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
AUBERGER Nathalie	Conseillère municipale	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
DIDIER Stéphane	Conseiller municipal	
<u>CROZEMARIE Jean-Pierre</u>	Conseiller municipal	
LARGE Emmanuel	Conseiller municipal	